

AGRI iMMO

AGENCE IMMOBILIÈRE | EXPERTISE • SERVICE • CONFIANCE

www.agriimmo.com

BARÈME DES HONORAIRES

Biens concernés : propriétés agricoles et viticoles, maisons, appartements, propriétés forestières, propriétés de loisirs, parts sociales de sociétés à dominante agricole ou immobilière.

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur selon le barème qui suit :

Prix de vente et tranches cumulatives	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 300 000€ à 1 000 000€	5,67%	6,80%
De 1 000 000€ à 2 000 000€	4,83%	5,80%
De 2 000 000€ à 3 000 000€	4,00%	4,80%
De 3 000 000€ à 4 000 000€	3,17%	3,80%
Au-delà de 4 000 000€	2,33%	2,80%

En dessous de 300 000 € : forfait 20 400€ TTC.

AGRI iMMO – 19 avenue de la Grande Ourse 44300 Nantes - SARL au capital de 4 000 €
Immatriculée 848 059 689 au RCS de NANTES
Titulaire de la carte "transactions sur immeubles et fonds de commerce"
Agence immobilière sans garantie financière ni détention de fonds
N°CPI 4401 2019 000 039 783 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire
Assurée en responsabilité civile par LLOYD'S FRANCE S.A.S., 8-10 rue Lamennais, 75008 PARIS